

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 06 mars 2025

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Vendredi 28 Mars 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le 28 mars,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 31 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (26)

AUJEAN Bernard, CABIROU Frédéric, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, DELYS Dominique, GIRAULT Christian, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MOREAU Jean-Michel, PALLAS Jacques, PERSONNE Jacques, MAUBOIS Philippe, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SEVAULT Jean-Marc, SLEDZ Jean, TAUPIN Patrice, VIDAL Claude.

Étaient absents (14)

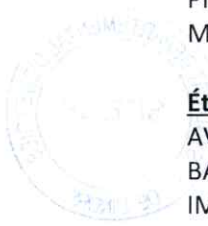
ALLARD Bernard, DRUI Martial, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, BALSAN Charles Henri, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, SAVY Philippe, SEMION Michel, TUAL Didier, VOITIER Brigitte, YVERNAULT Philippe.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (5)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
BAPTISTA DE HORTA Carole a donné pouvoir à PERSONNE Jacques
IMBERT Tony a donné pouvoir à VIDAL Claude
NAVARRO David a donné pouvoir à DAUZIER Claude
ZECCHI Stéphane a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre

Étaient excusés (4)

BRANCHOUX Gilles, FOISEL Michel, JUDALET Patrick, VIAUD Philippe.



Objet : Désignation d'un membre appelé à siéger au CNAS

Vu la délibération en date du 8 septembre 2020

Le SDEI adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale) afin de fournir des prestations sociales à l'ensemble du personnel du Syndicat.

Il est nécessaire de procéder à l'élection du délégué appelé à siéger lors des assemblées générales du CNAS.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver la désignation d'un délégué qui sera amené à siéger aux assemblées générales du CNAS

Pour le délégué des élus : M. Michel LION

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Louis CAMUS



Secrétaire de Séance :


Michel LION

Accusé de réception en préfecture
036-200031987-20250328-03202526-DE
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025